

Quiz "Connaissez-vous vraiment l'histoire d'Orly ?"

- Règlement-

Article 1 : Objet

La Ville d'Orly organise un quiz sur l'histoire de la ville, diffusé sous forme de story sur les réseaux sociaux : Facebook et Instagram. Les dix gagnants remporteront un pot de miel local produit à Orly ainsi que des goodies de la Ville d'Orly.

Article 2 : Participation au quizz

Ce quiz est ouvert à toute personne résidant en France métropolitaine. Les employés municipaux de la Ville d'Orly et les membres de leur famille ne peuvent pas y participer.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, il suffit de répondre aux questions du quiz via les stories publiées sur les comptes officiels de la Ville d'Orly. Seules les réponses soumises avant la date limite de la story seront comptabilisées. Une seule participation est admise par personne.

Article 4 : Sélection des gagnants

Les gagnants seront les 10 premiers participants à avoir répondu correctement à toutes les questions du quiz. En cas d'égalité, les réponses les plus rapides seront privilégiées.

Article 5 : Annonce des résultats

Les gagnants seront contactés par message privé sur le réseau social sur lequel ils ont participé au quiz, dans les 72 heures suivant la fin du concours. Ils disposeront d'un délai de 7 jours pour confirmer leurs coordonnées. En cas de non-réponse, le lot sera attribué au participant suivant.

Article 6 : Dotations – prix

Les dix prix sont composés d'un lot de cadeaux comprenant un pot de miel local produit à Orly ainsi que des Goodies de la ville (sacs, stylos, etc.) Les dotations ne peuvent être ni échangées, ni remboursées, ni faire l'objet d'une contrepartie financière.

Article 7 : Remise des prix

Les prix seront remis en main propre à la mairie et les gagnants disposent d'un mois pour récupérer leurs gains.

Article 8 : Protection des données à caractère personnel recueillies

Conformément au règlement général de la protection des données « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, la ville d'Orly, soit le responsable de traitement, traite un ensemble de données pour la mise en œuvre du traitement « **Quiz "Connaissez-vous vraiment l'histoire d'Orly"** », dont la finalité principale est **l'organisation d'un jeu concours**. Ses coordonnées sont : Centre Administratif Municipal - 7 avenue Adrien Raynal - 94 310 Orly ou 01 48 90 20 00.

Le traitement repose sur **le contrat**.

Les informations fournies par les participants dans le cadre du jeu concours ne seront pas conservées après l'annonce des gagnants.

Tout participant admis à participer au jeu concours visé au présent règlement dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation. Pour exercer ce droit, il convient d'adresser une demande par mèl à l'adresse suivante : rgpd@mairie-orly.fr

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation au quiz implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 10 : Contact

Pour toute question relative à ce quiz, vous pouvez contacter la Ville d'Orly à l'adresse suivante : service.information@mairie-orly.fr en mentionnant en objet du mail « Quiz sur la ville d'Orly ».

Article 11 : Dispositions finales

La participation au tirage au sort implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait à Orly, le 5 novembre 2024.

Imène SOUID

Maire d'Orly
Conseillère départementale